

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

Mandat 2021-2023

Adopté par les Membres de l'UICN par vote

5. Préoccupations principales

Dans la poursuite de notre but et de notre objectif, la Commission, en collaboration avec les programmes pertinents du Secrétariat, d'autres commissions et de nos partenaires, œuvrera en s'appuyant sur le Programme de l'UICN 2021-2025, en reprenant ce qui suit :

Des **produits de connaissance** qui répondent aux besoins liés à l'évaluation des risques, à la gestion, à la restauration et à l'utilisation durable des écosystèmes seront élaborés et partagés à titre de contribution à l'élaboration de solutions fondées sur la nature.

Les populations autochtones et les communautés locales bénéficieront de **conseils, d'orientations et d'outils** qui leur permettront de gérer, de restaurer et d'utiliser durablement les écosystèmes afin de répondre aux besoins locaux et d'améliorer le bien-être des populations.

Des **scientifiques faisant autorité prodigueront des conseils et des orientations** en matière de gouvernance, de gestion, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes aux décideurs politiques et aux autorités d'exécution, du niveau local au niveau mondial.

6.

La promotion de Normes et Principes internationaux pour la pratique de la restauration écologique.

La facilitation de la communication, le renforcement des capacités et le partage des connaissances par le biais de webinaires, d'ateliers et de forums de discussion.

L'octroi de conseils et d'un soutien technique aux décideurs politiques et aux gestionnaires des écosystèmes en matière de conception, mise en œuvre et suivi des projets, des programmes et des politiques de restauration.

c. Solutions fondées sur la nature (SbN) - La Commission continuera à promouvoir la recherche pour apporter des solutions fondées sur la nature aux défis mondiaux et sociétaux. Plus précisément, elle s'engage à :

Donner des conseils et contribuer à une approche standard des solutions fondées sur la nature à visée mondiale.

Faciliter l'élaboration de lignes directrices appuyant l'application de normes, protocoles et autres paramètres relatifs aux solutions fondées sur la nature partout dans le monde.

Compiler, gérer et partager les enseignements tirés de l'application des solutions fondées sur la nature aux niveaux local, national et international.

d. Pratiques culturelles et gestion des écosystèmes - La Commission veillera à ce que les valeurs et les rôles de la culture et des pratiques culturelles continuent à sous-tendre la conservation de la biodiversité, les contributions de la nature aux populations, la gestion des écosystèmes et le changement transformateur. En priorité, la Commission s'engage à apporter des connaissances et des conseils d'experts en:

Donnant des exemples de bonnes pratiques permettant d'intégrer, maintenir et renforcer la diversité culturelle en relation avec la gestion des écosystèmes.

Évaluant la contribution des différentes cultures au changement climatique et la manière dont leurs connaissances et pratiques culturelles sont influencées par celui-ci; et les moyens d'incorporer les pratiques culturelles dans les solutions fondées sur la nature.

S'efforçant de comprendre les fondements culturels du changement transformateur et la manière dont les croyances et pratiques culturelles ont favorisé ou entravé les transformations antérieures en contribution au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

e. Gouvernance des écosystèmes - Une gouvernance équitable des écosystèmes mondiaux est essentielle pour relever les défis des décennies des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et pour les sciences océaniques au service du développement durable, des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB. La Commission s'engage à :

Élaborer des principes de gouvernance des écosystèmes capables de renforcer la résilience et le changement susceptible de transformer les systèmes socio-écologiques.

Déterminer les bonnes pratiques grâce à des études de cas qui seront sources de conseils et d'orientations pour les décideurs politiques et les organes

Élaborer des orientations à l'usage des gestionnaires des écosystèmes sur une gouvernance s'appuyant de manière durable sur les contributions de la nature nécessaires pour répondre aux besoins humains.

f. Résilience et transformation socio-écologiques - La conversion des terres, la pollution et de nombreux autres aspects de l'activité humaine dégradent en permanence des écosystèmes dont les populations dépendent pour la pureté de l'air, la propreté de l'eau, l'alimentation et l'industrie. Le changement climatique est également responsable de la transformation de systèmes entiers. Pour maintenir et restaurer les contributions que la nature apporte à l'homme, il faut appliquer à la planification et à la gestion des approches systémiques tenant mieux compte des liens complexes entre l'écologie et la société et nous permettant de mieux nous réformer, nous adapter et nous transformer. Pour toutes ces raisons, la Commission entreprendra des activités de recherche technique et appliquée, réalisera des études de cas et créera d'autres outils dans le but de :

Se familiariser avec les concepts de résilience, d'adaptation et de